

COMMUNIQUÉ

AGRÈMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 03 décembre 2021, d'agrèer le fonds suivant :

HEALTH TECH FUND

Fonds d'amorçage

régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et par la loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005.

Siège Social : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 Tunis.

La société de gestion UNITED GULF FINANCIAL SERVICES - North Africa (UGFS-NA) et la Société Tunisienne de Banque (STB) ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 décembre 2021, pour la création d'un fonds d'amorçage dénommé « HEALTH TECH FUND » d'un montant de 20 000 000 dinars divisé en 200 000 parts de 100 dinars chacune.